

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2022-2-5-1 **Séance du** lundi 21 février 2022

MÉDAILLE DE LA COLLECTIVITÉ EUROPÉENNE D'ALSACE

Présidence de : M. BIERRY Frédéric

PRESENTS:

BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, CLAUSS Robin, DIETRICH Martine, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, ELMLINGER Carole, FREMONT Damien, FUCHS Bruno, GRAEF-ECKERT Catherine, GREIGERT Catherine, HECTOR-BUTZ Isabelle, HEINTZ Paul, HELDERLE Emilie, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JENN Fatima, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LEHMANN Marie-Paule, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MARAJO-GUTHMULLER Nathalie, MARTIN Monique, MATT Nicolas, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MUNCK Marc, PFEIFFER Pascale, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, REYMANN Anne, RUCH Valérie, SCHELLENBERGER Raphaël, SCHMIDIGER Pascale, SITZENSTUHL Charles, TENENBAUM Anne, VALLAT Marie-France, VETTER Jean-Philippe, VOGT Pierre, WOLFHUGEL Christiane, ZAEGEL Sébastien

EXCUSES AVEC PROCURATION:

ADRIAN Daniel donne procuration à BEHA Nicole BUFFA Jean-Claude donne procuration à HELDERLE Emilie COUCHOT Alain donne procuration à RAPP Catherine DEBES Vincent donne procuration à DOLLINGER Isabelle DELATTRE Cécile donne procuration à RUCH Valérie DILIGENT Danielle donne procuration à MATT Nicolas DREYFUS Isabelle donne procuration à SUBLON Yves ERBS André donne procuration à DOLLINGER Isabelle ESCHLIMANN Michèle donne procuration à HELDERLE Emilie HEMEDINGER Yves donne procuration à DIETRICH Martine HOERLE Jean-Louis donne procuration à REYMANN Anne KALTENBACH-ERNST Nathalie procuration à BIHL Pierre KLINKERT Brigitte donne procuration à MILLION Lara KOCHERT Stéphanie donne procuration à HEINTZ Paul MEYER Philippe donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie MULLER-BRONN Laurence donne procuration à LORENTZ Michel OEHLER Serge donne procuration à BEY Françoise PAGLIARULO Karine donne procuration à KLEITZ Francis SCHILDKNECHT Jean-Luc donne procuration à MILLION Lara SCHULTZ Denis donne procuration à LORENTZ Michel SENE Marc donne procuration à RUCH Valérie

STRAUMANN Eric donne procuration à BIERRY Frédéric SUBLON Yves donne procuration à KRIEGER Laurent VOGT Victor donne procuration à MARAJO-GUTHMULLER Nathalie WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane ZELLER Thomas donne procuration à SCHMIDIGER Pascale

EXCUSES:

HAGENBACH Vincent JEANPERT Chantal ZELLER Fabienne

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L.3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU l'article R.214 du Code de la Légion d'honneur, de la Médaille militaire et de l'ordre national du Mérite,
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la loi n°2019-816 du 2 août 2019 relative aux compétences de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-3-2-1 du 15 février 2021 portant création d'une médaille de la vie associative de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU l'avis de la 5ème Commission Jeunesse, sport, réussite éducative et bilinguisme lors de sa réunion du jeudi 10 février 2022,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Valide l'appellation « médaille de la Collectivité européenne d'Alsace » et modifie la vocation de cette distinction tel que précisé dans le rapport ci-joint,
- Opte pour une forme de médaille dite de table,

- Approuve les critères et la procédure d'attribution de la médaille de la Collectivité européenne d'Alsace qui sont détaillés dans le rapport ci-joint.

LE PRESIDENT



Frédéric BIERRY

Adopté à l'unanimité

4 abstentions : KOBRYN Florian

QUINTALLET Ludivine FREMONT Damien LARONZE Fleurs